PME INTER NOTAIRES

GAGNÉ ISABELLE PATRY LAFLAMME & ASSOCIÉS, NOTAIRES s.e.n.c.r.l.
WWW.PMEGATINEAU.CA

Étapes de votre transaction
VENDEUR

INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE VOTRE DOSSIER

Nous avons été mandatés par l'acheteur de votre propriété afin de vous accompagner dans cette transaction. Vous trouverez dans ce document les démarches et procédures nécessaires à la préparation et à la signature des documents légaux relatifs à la vente de votre propriété.

En tout temps, il est primordial que vous soyez informés et en confiance avec le personnel responsable de votre dossier à notre étude.

Me Mireille Alary
Me Chloé Bérubé
Me Patrick Botelho
Me Christian Crites
Me Emily di Paolo
Me Geneviève Dubreuil
Me Jean-François Gagné
Me Catherine Godbout
Me Joseph Gorman
Me Marie-Pier Joncas-Tremblay
Me Anna Irena Klimala
Me Wissam Itani
Me Gilles Laflamme
Me Michèle Lafontaine
Me Vanessa Lafontaine
Me John Lapierre
Me Christophe Larocque
Me Katherine Lauzon
Me Jean-Philippe Lavallée
Me Luc Lavallée
Me Bernard Marquis
Me Stéphanie Mercier
Me Joëlle Mouaikel
Me Magalie Nicolau
Me Mario Patry
Me Isabelle Pelletier
Me Anne Philippe
Me Mathieu Turpin
Me Jean-François Venne-Pronovost

Étapes de votre transaction

1. Nous recevrons de l'agent immobilier l'offre d'achat, les titres de propriété et le certificat de localisation, décrivant l'état actuel de la propriété.

2. Un responsable de notre étude communiquera avec vous pour obtenir vos **informations personnelles**, ou selon votre préférence, nous vous ferons parvenir par courriel un formulaire d'information à compléter et à nous retourner.

3. Nous procéderons à **l'examen des titres** afin d'en établir la validité et de vérifier si des charges affectent votre propriété.

4. Si une hypothèque affecte votre immeuble, le notaire s'assurera d'en obtenir la quittance. Pour ce faire, nous communiquerons avec un représentant de votre institution financière afin d'obtenir votre solde dû sur votre hypothèque. Suite à la signature de la vente de votre propriété, le notaire fera parvenir à votre institution financière toutes les sommes lui étant dues.

5. Nous obtiendrons vos certificats de taxes municipales et scolaires et vérifierons que **toutes les taxes exigibles sont payées**. Nous préparerons un mémoire des répartitions afin d'établir la portion qui devra vous être remboursée par l'acheteur, s'il y a lieu.

6. Dans les **2 à 10 jours** précédant la date de possession de votre immeuble, un responsable de notre étude communiquera avec vous afin de fixer la date de votre rendez-vous pour **la signature de l'acte de vente et autres documents**.

7. Au jour prévu pour la signature, le notaire vous présentera l'état des déboursés, lequel établira les sommes qui vous seront remises, une fois que les frais suivants auront été payés :

   - Le remboursement de votre hypothèque;
   - La commission de l'agent d'immeuble;
   - Les sommes dues à votre créancier hypothécaire;
   - Les arrérages de taxes et les frais du notaire pour l'obtention de votre quittance et sa publication;
   - Les frais pour l'obtention d'un certificat de localisation.

   Nous effectuerons **une retenue de mille cinq cents dollars (1500 $)** jusqu'à la libération de la propriété par votre créancier hypothécaire, pour une durée maximale de 30 jours.

8. Une fois les documents signés, le notaire devra s'assurer que l'acte de vente soit publié, et il pourra ensuite vous remettre l'argent provenant de la vente de votre propriété. Ces sommes vous seront remises dans les 2 à 3 jours suivant la signature par toutes les parties.

9. **Suite à la publication de l'acte de vente, un responsable de votre dossier communiquera avec vous afin de vous aviser que votre chèque est disponible à la réception**. Vos documents vous seront remis par la même occasion, ou vous les recevrez par la poste dans les semaines suivantes.